

Protocole santé mentale des élèves

« Du repérage à la prise en charge »

LPO Hector Berlioz
La Côte Saint André



Année 2026-2027

Description	Qui	Comment
Repérer		
Plusieurs comportements ou actes peuvent être des signes de mal-être et de troubles psychiques chez un élève. Il est important de les repérer, et de les signaler, surtout si ces signes se répètent dans le temps. Exemples : baisse de résultats, problèmes d'attention et de concentration, changements d'humeur, retards, tristesse, agressivité envers soi-même ou les autres, élève qui parle de suicide dans une copie...	L'ensemble des personnels de l'établissement + les élèves et les familles	Pour plus d'informations : Reconnaître les signes d'alerte chez les jeunes et adolescents https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/souffrance-psychique/signes-alerte La santé mentale des enfants https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/sante-mentale/sante-mentale-des-enfants « Enfants en danger : comment les repérer, que faire ? » https://eduscol.education.fr/1013/enfants-en-danger-comment-les-reperer-que-faire
Alerter		
Si des signes alarmants sont décelés chez un élève, il est conseillé d'en alerter les personnels de l'établissement scolaire. Mieux vaut alerter, même si l'on n'est pas certain de la gravité de la situation, car une prise en charge précoce des troubles psychiques peut permettre d'éviter des complications. Et un regard pluri-catégoriel sur une situation peut être bénéfique. À noter que certaines situations peuvent nécessiter un signalement immédiat. Exemples de situations d'urgence : traces d'automutilation, propos suicidaires (oraux ou écrits), suspicion de violences intrafamiliales...	L'ensemble des personnels de l'établissement Les familles	Personnes à alerter : Infirmier ou PsyEN ou personnel de direction ou CPE ou référent(s) santé mentale qui se chargera d'alerter les autres personnels ressources. En cas de risque suicidaire et de danger pour l'enfant : • Alerter un personnel ressource (infirmier, psy-EN, CPE, PerDir, référent,) • Alerter le chef d'établissement • en cas d'impossibilité de les joindre : composer le 3114 pour avis ou le 15 pour intervention.

Evaluer

À partir de l'alerte, la situation de l'élève est étudiée par une équipe ressource au sein de l'établissement afin d'identifier précisément le problème rencontré par l'élève et les signes qui durent, qui se répètent ou se cumulent, d'évaluer la gravité de la situation puis de décider si une orientation vers un autre professionnel est nécessaire.

L'équipe ressource :
M. Briffaut (Infirmier)
Mme Tripier (Psy-EN)
M. Essegir (Psy-EN)
Mme Lemièrre (CPE)
Mme Reichenbach (CPE)
Mme Guillaud (CPE)
Mmes Modolo & Daligault (professeures)

L'équipe ressource :

- se réunit pour étudier et évaluer la situation de l'élève, chacun selon ses compétences professionnelles à raison d'une réunion mensuelle (cellule de veille)
- échange dans le même temps avec l'élève et si possible avec sa famille et la personne ayant donné l'alerte afin de comprendre le problème ;
- décide des suites à donner, de l'adressage en interne ou en externe si nécessaire.

Adresser

En fonction de la situation et de la disponibilité des personnels de santé de l'EN, l'équipe ressource peut conseiller, en accord avec l'élève et sa famille, d'une prise en charge en interne ou en externe, notamment par son médecin traitant.

Coordonnées de quelques partenaires (liste non exhaustive) :

***Centre Medico-psychologique (CMP) :**
70 rue Henry Gérard
38260 La Côte Saint André
Tel : 04 56 58 88 40

***Centre de santé sexuelle**
3 avenue de Verdun
38260 La Côte Saint - André
Contacter Sandy Lallement
au 06 79 46 93 23 ou
Sandrine Varin (06 79 49 02 88)

NOUVEAU : Point Accueil Ecoute Jeunes » sur la Côte Saint - André, Saint-Siméon de Bressieux & Saint-Etienne de Saint-Geoirs.

*Mon Soutien Psy :
dispositif de l'Etat (prise en charge de 12 séances / an) : liste des psychologues partenaires sur Ameli.fr

L'équipe ressource prend rendez-vous avec l'élève et sa famille pour exposer la situation et éventuellement les accompagner sur la nécessité de soins.

--	--	--

En interne L'équipe ressource propose à l'élève un accompagnement par les personnels de santé rattachés au lycée, soit l'infirmière ou le psy-EN, ou les référentes santé mentale .	Infirmier, psychologues de l'EN rattachés à l'établissement M. Briffaut (infirmier) Mme Tripier (Psy EN) M. Esseghir (Psy EN) Mme Starck (médecin scolaire) <u>Secouristes en santé mentale :</u> Mme Modolo (professeur) Mme Guillaud (CPE) Mme Daligault (professeur)	• L'équipe ressource et le professeur principal discutent et décident, en accord avec l'élève et sa famille, de la mise en place d'aménagements au sein de l'établissement.
---	---	---

En externe L'équipe ressource propose à l'élève une prise en charge par un professionnel de santé en dehors de l'Education nationale. Orientation vers les urgences psychiatriques si nécessaire • Pôle Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (Le Vinatier , Lyon) Service d'urgence ; 04 37 91 54 54 • Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent Hôpital Couple-Enfant • Boulevard de la Chantourne 38700 LA TRONCHE Tel : 04 76 76 54 19	Infirmier ou Psychologues de l'EN rattachées à l'établissement ou M Briffaut (infirmier) Mme Tripeir (Psy-EN) M. Esseghir (Psy-EN) Référents santé Mentale : Mme Modolo (professeur) Mme Guillaud (CPE) Mme Daligault (professeur)	L'équipe ressource : • discute de la situation et de la nécessité d'alerter et de conseiller les familles . • propose à la famille de prendre RDV avec le médecin traitant du jeune pour une orientation vers un professionnel de santé ou vers les structures partenaires pouvant être consultées rapidement en dehors de l'établissement (voir annexes)
--	--	---

Assurer un suivi		
Après la prise en charge, le suivi de l'élève, y compris lors d'un retour dans l'établissement, est une étape essentielle. Il ne s'agit pas d'un suivi médical mais plutôt d'un suivi de sa situation en termes d'attitude, de résultats scolaires, de relationnel, etc. Il est important de rester vigilant à tout nouveau signe de souffrance psychique tout en veillant à respecter la confidentialité des informations médicales de l'élève en question.	Tout personnel de l'établissement, notamment l'équipe enseignante de la classe de l'élève concerné, les personnels de vie scolaire et de santé Famille Les référents santé mentale peuvent faire le lien avec les équipes (notamment avec les PP)	L'équipe ressource peut : • Partager certaines informations avec les personnels de l'établissement qui côtoient l'élève au quotidien : les référents pourront demander aux enseignants une particulière bienveillance envers l'élève, sans pour autant rompre le secret. * Informer le professeur principal des évolutions de la situation de l'élève. * Prévoir si nécessaire un suivi rapproché ou un PAI.

Situation de harcèlement

Lorsque la souffrance repérée est identifiée comme consécutive à une situation de harcèlement, l'équipe ressource travaille en collaboration étroite avec l'équipe **pHARe** chargée de la prévention et de la lutte contre le harcèlement.

La question de la confidentialité

La confidentialité des informations relatives à la situation des élèves est nécessaire à chaque étape. Le respect de la confidentialité n'empêche pas de prévenir les membres de l'équipe pédagogique concernée d'une attention particulière à accorder à l'élève .

Le partage du secret

Afin d'établir un lien de confiance avec le jeune, toujours l'informer qu'en cas de danger pour lui ou pour les personnes qui l'entourent, vous serez dans l'obligation de partager son secret avec les professionnels compétents à l'accompagner, et avec sa famille s'il est mineur (sauf cas exceptionnel où la famille représente un danger pour le jeune).

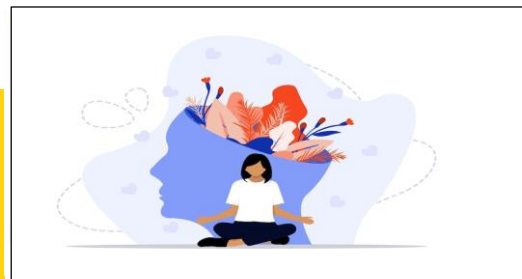
Informations des élèves via l'ENT

Information collée aussi sur les panneaux dans le hall, en vie scolaire, au foyer, à l'internat et diffusée sur l'écran dynamique en janvier 2026

Agressions, harcèlement ou violences

TU AS BESOIN D'AIDE ?

Victime ou témoin, il y a toujours un numéro pour te soutenir



N'hésite pas à en parler à un adulte ou appeler ces numéros. Au bout du fil, il y aura toujours une personne de confiance pour t'écouter et te conseiller de façon anonyme, gratuite et confidentielle.



Si tu te sens en situation de souffrance psychique ou si tu constates un comportement inquiétant chez l'un de tes camarades :

- Tu peux en parler à un **adulte de confiance** dans ton entourage ou aux **personnels repères en santé mentale** de ton établissement.
- Tu peux aussi en parler à un personnel expert de ton établissement : l'**infirmier**, le **médecin**, le **psychologue** ou l'**assistant de service social**.



En cas d'urgence, de risque de suicide, alerte au plus vite oralement un **adulte de confiance** ou appelle le **31 14** (numéro national de prévention du suicide).

